



Note à l'attention de  
M. le Directeur-Général Marc  
DEWIN

**CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE**

**Objet :** Avis relatif à l'impact sur la santé publique de la grippe aviaire sévissant en Asie du Sud-Est et les mesures préventives qui s'imposent.  
Note du DG 4 réf. 97 06/4.2.D1/04 du 27.01.04

**CSH:** 7851/3

**Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène à propos de l'impact sur la santé publique de la grippe aviaire sévissant en Asie du Sud-Est et les mesures préventives qui s'imposent au niveau national (situation février 2004).**

Questions (référence 1)

1. *Des mesures préventives sont-elles à prendre pour ce qui est de la circulation des personnes qui se déplacent vers la région en cause ou qui en reviennent?*
2. *Existe-t-il un risque de transmission de l'homme à l'homme ou de l'homme au secteur avicole, de sorte que le virus pourrait également atteindre notre pays via la circulation des personnes?*
3. *Existe-t-il des mesures proactives grâce auxquelles la population belge, soit de sa propre initiative, soit dans un cadre plus large au niveau national ou européen, est susceptible de se protéger contre un risque éventuel, ou existe-t-il des mesures que les autorités peuvent prendre?*

Il a été choisi de répondre de manière séparée à ces trois questions. Les recommandations émises par le CSH (mai et septembre 2003) restent d'application ; elles concernent les mesures à appliquer en cas d'épidémie se développant en Belgique.

### Question 1 : Mesures concernant les voyageurs.

Des recommandations à l'intention des voyageurs se rendant ou revenant des zones touchées par l'épizootie ont déjà été émises (réf. 2 à 4) .

Le CSH souligne l'importance des conseils suivants:

Aux personnes se rendant dans les zones affectées :

- éviter tout contact avec les oiseaux, en particulier éviter les marchés et les élevages de volaille et d'oiseaux (animaux vivants et cadavres).
- se laver fréquemment les mains.

La consommation de volailles cuites ne présente pas de danger.

Aux personnes revenant des zones affectées :

Si un syndrome grippal apparaît dans les 7 jours qui suivent le retour et s'il y a eu contact direct et prolongé avec des oiseaux contaminés, ces voyageurs devront subir un examen médical.

### Question 2 : Mesures concernant le risque de transmission à partir des voyageurs en Belgique.

- Transmission inter-humaine :

Ce mode de transmission n'est pas documenté à l'heure actuelle pour l'épizootie qui frappe l'Asie.

- Transmission humains - secteur avicole :

Le risque de contamination des oiseaux par les voyageurs est virtuel, en particulier s'il est comparé à celui qui est associé aux migrations naturelles et à l'importation illégale des oiseaux.

L'importation d'objets ou d'aliments n'est pas associée à un danger particulier (excepté celui que pourrait présenter la viande non cuite).

Pour rappel, la loi interdit d'introduire en Belgique des oiseaux en provenance des régions concernées d'Asie.

---

C.S.H.- Rue de l'Autonomie 4 , local 512, B-1070 BRUXELLES

☎ : 02/525.09.66

Fax : 02/525.09.77

E-mail : [filip.wagemans@health.fgov.be](mailto:filip.wagemans@health.fgov.be)

### Question 3: Existence de mesures préventives pro-actives à destination de la population belge.

Tant que la transmission inter-humaine n'est pas établie, les recommandations en la matière n'ont pas d'objet.

#### Groupe de travail ad hoc

Après réception de la mission, le CSH a mis sur pied un groupe de travail ad hoc constitué des membres suivants :

DE MOL Patrick (Université de Liège),  
DESMYTER Jan (Katholieke Universiteit Leuven),  
DUCATELLE Richard (Universiteit Gent),  
GOUBAU Patrick (Université Catholique de Louvain),  
MARLIER Didier (Université de Liège),  
MEULEMANS Guy (Veterinary and Agrochemical Research Centre),  
PELEMAN Renaat (Universiteit Gent),  
PENSAERT Maurice (Universiteit Gent),  
PLUM Jean (Universiteit Gent),  
THIRY Etienne (Université de Liège),  
VAN GOMPEL Alfons (Instituut voor Tropische Geneeskunde),  
VAN LAETHEM Yves (Centre Hospitalier Universitaire Saint Pierre),  
VAN RANST Marc (Katholieke Universiteit Leuven),  
VAN REETH Kristien (Universiteit Gent).

Ce groupe de travail s'est réuni le mercredi 4 février 2004 sous la présidence de P. De Mol. Un avis provisoire a circulé le vendredi 6 février et a été approuvé par écrit par les membres le mercredi 11 février. Cet avis comprend les réponses directes aux trois questions.

Pour le Prof. De Mol,  
Président du Groupe de Travail Ad Hoc  
Le secrétaire du Conseil

G. Devleeschouwer

---

C.S.H.- Rue de l'Autonomie 4 , local 512, B-1070 BRUXELLES

☎ : 02/525.09.66

Fax : 02/525.09.77

E-mail : [filip.wagemans@health.fgov.be](mailto:filip.wagemans@health.fgov.be)

## Références

1. Courrier de Monsieur M. De Win, directeur-général du Directeurat-Général « Animaux, Plantes et Alimentation » du 27/01/04 à l'attention de Monsieur G. De Backer, président du CSH
2. "Advice to international travellers" (W.H.O.)  
[http://www.who.int/csr/disease/avian\\_influenza/travel\\_2004\\_02\\_06/en/](http://www.who.int/csr/disease/avian_influenza/travel_2004_02_06/en/)
3. "Avian influenza: update on European response" (UE)  
<http://www.eurosurveillance.org/ew/2004/040205.asp#1>
4. "Avis du CSH concernant la protection de la santé humaine dans le cadre de la problématique de la peste aviaire" [http://www.health.fgov.be/CSH\\_HGR/Francais/Avis/Avis\\_Peste\\_Aviaire.htm](http://www.health.fgov.be/CSH_HGR/Francais/Avis/Avis_Peste_Aviaire.htm)

---

C.S.H.- Rue de l'Autonomie 4 , local 512, B-1070 BRUXELLES

☎ : 02/525.09.66

Fax : 02/525.09.77

E-mail : [filip.wagemans@health.fgov.be](mailto:filip.wagemans@health.fgov.be)